



CHARGES HYDRAULIQUES A TRAITER

Débit journalier	437,5	m ³ /j
Capacité	2 250	eq/hab
Budget	1 352 440	euros TTC

DESCRIPTIF GENERAL

Afin de répondre aux exigences de protection du milieu récepteur et de garantir un dispositif compatible avec la réglementation applicable en matière d'assainissement des collectivités, le Commune de Rémalard en Perche a décidé de se doter d'une nouvelle station d'épuration.

Dans le cadre de ce projet et au-delà de notre garantie sur les performances de traitement, nous avons attaché une attention particulière à la fiabilité du traitement, au confort d'exploitation et à la réduction de l'ensemble des nuisances environnementales.



Station d'épuration de
Rémalard en Perche

L'installation comprend :

- Relevage des eaux brutes,
- Stockage des eaux,
- Prétraitements par tamisage,
- Traitement biologique par boues activées (rampes d'aération),
- Clarification,
- Traitement des boues sur table d'égouttage,
- Stockage des boues dans deux silos à boues de 400 m³ unitaire.



Maître d'œuvre	Concepteur – Constructeur	Génie Civil
		
En cours de réalisation		